

Ministère de la santé, de la Population
et de la Réforme Hospitalière

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

NOTE D'INFORMATION

En application de la note N°1662 du 04 Aout 2016 de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, il est porté à la connaissance des candidats occupant une fonction ou un poste supérieurs qu'ils **doivent ,obligatoirement,** présenter un engagement de démission de la fonction ou du poste supérieurs occupés dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication des présentes listes sur les sites WEB officiels des deux départements ministériels.

